

Après le scandale de Vernier, faut-il remettre en question le vote par correspondance?

Système électoral Alors que les fraudes se multiplient dans la deuxième ville du canton de Genève, certaines voix s'élèvent pour revenir à un scrutin dans les urnes. Le vote électronique suscite lui aussi des craintes de tricherie.

Léa Frischknecht

La cinquième ville de Suisse romande est en crise. Dimanche, les résultats de l'élection du Conseil municipal de Vernier, à Genève, ont été gelés en raison de soupçons de fraude. Et ce, alors que le premier scrutin, en mars, avait dû être annulé pour des irrégularités révélées par notre rédaction genevoise. Cette fois-ci, ce sont près de 200 bulletins qui, à la suite de contrôles renforcés, se sont révélés suspects. En conférence de presse, la chancelière a évoqué plusieurs séries de bulletins qui semblent avoir été remplis par une même main, parfois «plusieurs dizaines» d'affilée.

Cette situation inédite agace les Verniolans, qui se retrouvent aujourd'hui sans organe délibératif. Et poussent certains élus à remettre en question le vote par correspondance, particularisme helvétique. Introduite progressivement dans les cantons suisses entre les années 1970 et 2015, et instaurée au niveau fédéral en 1994, l'enveloppe de vote qui arrive à la maison et que l'on renvoie dûment remplie pourrait être à l'origine des fraudes au bout du lac.

Acte «désincarné»

C'est l'avis du conseiller national UDC Jean-Luc Addor. Le Valaisan estime qu'en proposant à la population de voter par correspondance, on a multiplié les opportunités de tricher. «Je sais que certains cantons réfléchissent à un contrôle électronique des signatures, mais cela ne suffira pas, assure-t-il. Je peux toujours venir chez vous, vous faire signer le matériel de vote puis l'embarquer pour le remplir moi-même.»

Pour l'élu, rien de plus sûr qu'un électeur se retrouvant seul dans l'isoloir. «À l'époque, même si on subissait des influences de la famille ou de l'entourage, c'était tout de même à nous de cocher le bulletin. Et personne ne pouvait le faire à notre place.»

Le conseiller national juge que la généralisation du suffrage par correspondance a également participé à dénaturer le vote comme acte social et citoyen. «Aujourd'hui, voter est un acte désincarné, regrette-t-il. On ne va plus au local du vendredi au dimanche, où l'on rencontrait des gens avec qui on allait ensuite boire un café ou l'apéro.»

Fondamentalement en faveur du vote à l'urne, Jean-Luc Addor n'exclut pas de relancer la discussion sur les risques du scrutin par correspondance au parlement. «Je



en cause le vote par correspondance, mais il faut multiplier les démarches qui visent à renforcer notre démocratie, souligne l'élu fédérale Verte. Je pense notamment aux associations Genève débat et Et pourquoi pas, qui promeuvent la sensibilisation et la participation citoyenne par et pour les jeunes. Dans les écoles par exemple, il faudrait pouvoir introduire des cours de citoyenneté systématiques et sur tout le parcours scolaire pour développer son esprit critique.»

«Souvent, lorsque l'on parle de captage d'enveloppes, il s'agit d'individus qui fouillent les poubelles des immeubles, relate encore Pascal Broulis. Il s'agirait de rappeler aux citoyens qu'ils doivent détruire leur matériel de vote s'ils ne souhaitent pas l'utiliser.»

Vers le vote électronique?

Dans tous les cas, les trois élus attendent une réponse forte de la justice. «Il s'agit d'une infraction grave qui doit être sanctionnée de manière exemplaire, déclare Delphine Klopfenstein Broggini. De la même manière qu'il faut punir les personnes qui récoltent des signatures falsifiées pour les référendums et les initiatives. La démocratie nous appartient à tous, nous devons la soigner et ne pas laisser certaines personnes l'affaiblir.»

Et si le vote électronique était la solution? L'idée est à l'essai pour les votations fédérales dans les cantons de Bâle-Ville, de Saint-Gall, de Thurgovie et des Grisons. En juin dernier, le Conseil fédéral annonçait que les cantons et la Chancellerie tiraient un bilan positif de ces premiers tests, réalisés en collaboration avec La Poste Suisse.

Delphine Klopfenstein Broggini est pour, à condition de maintenir le vote à l'urne et par correspondance. «Nous devons activer tous les leviers possibles pour augmenter la participation, car plus elle est élevée, plus les risques de fraude sont marginaux, souligne-t-elle. Mais il faut des garde-fous, évidemment.»

Voter sur internet, Pascal Broulis et Jean-Luc Addor y sont tous deux défavorables. Selon eux, ce mode de scrutin risquerait, au contraire, d'augmenter considérablement les risques de tricherie. «Même la base de données du Pentagone n'est pas complètement protégée d'un hacking, rappelle Pascal Broulis. Alors je ne vois pas comment on pourrait assurer d'un scrutin numérique sécurisé.»



«Je sais qu'il ne s'agit pas d'une position majoritaire mais parfois, nous devons nous confronter à la réalité et remédier aux risques.»

Jean-Luc Addor
Conseiller national UDC

«L'affaire de Vernier ne remet pas en cause le vote par correspondance, mais il faut multiplier les démarches qui visent à renforcer notre démocratie.»

Delphine Klopfenstein Broggini
Conseillère nationale Verte

«Il est vrai que, d'un point de sa définition antique, le vote est idéal lorsqu'il est réalisé à l'urne, souligne-t-il. C'est d'ailleurs ce que font 95% des Français au moment d'élire leur nouveau président. Mais les temps ont changé.»

Pascal Broulis
Conseiller aux États PLR

sais qu'il ne s'agit pas d'une position majoritaire mais parfois, nous devons nous confronter à la réalité et remédier aux risques», souligne-t-il.

Un avis loin d'être partagé par le conseiller aux États PLR Pascal Broulis. Pour le Vaudois, le vote par correspondance est une évidence. Et depuis longtemps. Il

était, au début des années 2000, auteur de la motion qui a permis de généraliser ce mode de scrutin dans le canton de Vaud. «Il est vrai que, d'un point de sa définition